

# AU RYTHME DE SAINT-HYACINTHE

SPÉCIAL

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021



Ville de  
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

## LE 7 NOVEMBRE, ON VOTE!

Le dimanche 7 novembre 2021, il y aura des élections municipales partout au Québec pour les postes de maire et de conseillers. Cette édition spéciale du bulletin Au rythme de Saint-Hyacinthe vous présente les renseignements importants relatifs à la période de révision de la liste électorale et au scrutin. En tout temps, vous pouvez consulter le site internet de la Ville :

[www.st-hyacinthe.ca](http://www.st-hyacinthe.ca) > Ville > Élections municipales



## DATES IMPORTANTES



**20 au 23 octobre 2021 >**  
Révision de la liste électorale  
(inscription, radiation  
ou correction de l'information)

**27 octobre 2021 >**  
Date limite pour recevoir  
une demande de vote  
par correspondance

**30 et 31 octobre 2021 >**  
Vote par anticipation, de 9 h 30 à 20 h

**5 novembre 2021 >**  
Date limite pour recevoir les bulletins  
de vote par correspondance au bureau  
de la présidente (avant 16 h 30)

**7 novembre 2021 >**  
Scrutin général, de 9 h 30 à 20 h

## QUI PEUT VOTER?

**Seul l'électeur dont le nom est inscrit sur la liste électorale peut voter.**  
En effet, la loi ne permet pas l'ajout d'un électeur sur cette liste le jour du vote.

### IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS

Au moment de voter, tout électeur doit présenter **une pièce d'identité**, soit :

- **Son permis de conduire** ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- **Sa carte d'assurance maladie** délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- **Son passeport canadien**, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.

L'électeur qui ne pourra présenter l'une de ces pièces d'identité devra se diriger vers une table de vérification de l'identité des électeurs, ce qui occasionnera des délais.



### ÊTES-VOUS ÉLECTEUR ?

Pour vérifier si votre nom est inscrit sur la liste électorale, vous devez vérifier l'avis d'inscription qui sera livré à votre adresse par Postes Canada dans la semaine du **11 octobre 2021**.



### CONDITIONS POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Toute personne qui est électeur a le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

Un électeur est une personne qui a au moins 18 ans le 7 novembre 2021 et qui, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, est une personne physique, de citoyenneté canadienne, n'est pas sous curatelle, n'a pas perdu son droit de vote et qui remplit une des deux conditions suivantes :

1. Être domicilié sur le territoire de Saint-Hyacinthe et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
2. Être, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur ce territoire.

L'inscription sur la liste électorale des **propriétaires d'un immeuble** ou **occupants d'un établissement d'entreprise** sera conditionnelle à la transmission à la présidente d'élection, au plus tard le 23 octobre 2021, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant et demandant cette inscription.

De la même façon, les **copropriétaires d'un immeuble** et **cooccupants d'un établissement d'entreprise** devront transmettre à la présidente d'élection, au plus tard le 23 octobre 2021, une procuration signée par la majorité d'entre eux, désignant un des copropriétaires ou cooccupants pour être inscrit sur la liste électorale.

Les personnes morales telles que les compagnies, les associations, les syndicats et autres n'ont pas le droit de voter lors d'une élection municipale.

## LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS



La liste officielle des candidats aux postes de maire et de conseillers est disponible sur le site Internet de la Ville.

[www.st-hyacinthe.ca](http://www.st-hyacinthe.ca) > Ville > Élections municipales

Rédaction : Direction des communications  
et de la participation citoyenne  
Idéation : Hop Design stratégique  
Conception graphique : Pika Design agence créative  
Impression : Imprimerie Maska

Copie électronique disponible au [www.st-hyacinthe.ca](http://www.st-hyacinthe.ca),  
section Services aux citoyens > Outils d'information > Bulletins municipaux

Crédit photo couverture : Krystel V. Morin

# RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Dans la semaine du 11 octobre, un avis d'inscription avec au verso une carte de rappel sera distribué dans tous les foyers. Si certaines informations sont erronées ou absentes, vous devez vous présenter devant la **Commission de révision** pour faire une demande d'inscription, de radiation ou de correction. Ces demandes doivent être faites **en personne** par l'électeur lui-même, son conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec lui. Elles peuvent également être déposées par un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que la personne dont il demande la radiation.

## COMMISSION DE RÉVISION

La Commission de révision siègera à la salle du Conseil de l'hôtel de ville (750, avenue de l'Hôtel-de-Ville) aux dates suivantes :

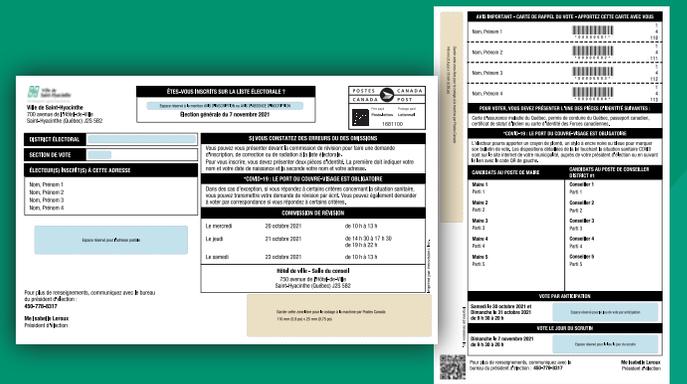
- 20 octobre 2021 > 10 h à 13 h
- 21 octobre 2021 > 14 h 30 à 17 h 30 et 19 h à 22 h
- 23 octobre 2021 > 10 h à 13 h

**Après le 23 octobre, il vous sera impossible de faire ajouter votre nom sur la liste électorale municipale et vous ne pourrez voter le 7 novembre.**

Aucune demande d'inscription, de radiation ou de correction ne pourra être acceptée par téléphone.

## AVIS D'INSCRIPTION ET CARTE DE RAPPEL

L'avis comprendra au verso les cartes de rappel des électeurs apparaissant à la liste électorale officielle, indiquant le district électoral, le lieu de votation, le numéro de la section de vote ainsi que les informations relatives aux candidats pour lesquels l'électeur peut voter.



**Apportez votre carte de rappel au bureau de votation!**

# VOTE PAR CORRESPONDANCE

En raison de la pandémie de COVID-19, certains électeurs pourront exceptionnellement exercer leur droit de vote par correspondance. Vous êtes admissible à cette forme de vote si :

- Vous êtes domicilié dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence pour aînés admissible;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou êtes un proche aidant domicilié à la même adresse;
- Vous êtes en isolement décrété par la santé publique en raison de la COVID-19 (les raisons détaillées sont disponibles sur le site Internet de la Ville).

Toute personne qui souhaite voter par correspondance doit présenter une demande à cet effet, verbalement ou par écrit, au bureau de la présidente d'élection. Ces demandes peuvent être transmises dès maintenant, sauf pour les personnes en isolement qui ne pourront transmettre leur demande qu'à compter du 17 octobre 2021.

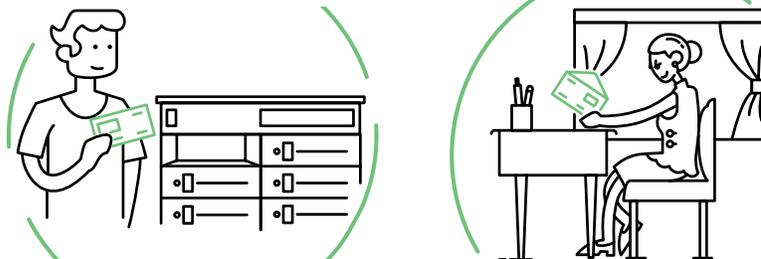
## DATES À RETENIR

**17 octobre 2021** > Premier jour pour transmettre une demande de vote par correspondance en raison d'un isolement décrété par la santé publique.

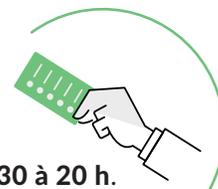
**27 octobre 2021** > Date limite de transmission au bureau de la présidente d'élection d'une demande de vote par correspondance par toute personne admissible.

**5 novembre 2021** > Date limite de réception des bulletins de vote par correspondance par la présidente d'élection (jusqu'à 16 h 30).

Les bulletins de vote seront transmis aux personnes admissibles dès que possible après la fin de la période de mise en candidature, fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2021.



## VOTE PAR ANTICIPATION



Un vote par anticipation se tiendra **le samedi 30 octobre et le dimanche 31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h.**

| DISTRICT  | LIEU DE VOTE   | ADRESSE                       |
|---|--|-------------------------------|
| 1 SAINTE-ROSALIE<br>2 YAMASKA<br>3 SAINT-JOSEPH             | Centre communautaire Assomption                      | 1915, rue Saint-Maurice       |
| 4 LA PROVIDENCE<br>5 DOUVILLE<br>11 HERTEL-NOTRE-DAME       | Centre communautaire Douville                        | 5065, rue Gouin               |
| 6 SAINT-THOMAS-D'AQUIN<br>7 SAINT-SACREMENT<br>9 SACRÉ-CŒUR | Centre communautaire Bourg-Joli                      | 2520, avenue Sainte-Catherine |
| 8 BOIS-JOLI<br>10 CASCADES                                  | École secondaire Casavant<br>(Pavillon Léo-Sansoucy) | 700, rue Girouard Est         |

## SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021



Le scrutin général se tiendra **le dimanche 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h.**

| DISTRICT               | LIEU DE VOTE                                      | ADRESSE                       |
|------------------------|---|-------------------------------|
| 1 SAINTE-ROSALIE       | Centre communautaire Rosalie-Papineau             | 5250, rue Gérard-Côté         |
| 2 YAMASKA              | Centre communautaire Assomption                   | 1915, rue Saint-Maurice       |
| 3 SAINT-JOSEPH         | Centre communautaire Saint-Joseph                 | 950, rue Desranleau Est       |
| 4 LA PROVIDENCE        | Centre communautaire La Providence                | 2575, rue Saint-Paul          |
| 5 DOUVILLE             | Centre communautaire Douville                     | 5065, rue Gouin               |
| 6 SAINT-THOMAS-D'AQUIN | Centre communautaire Aquinois                     | 5925, avenue Pinard           |
| 7 SAINT-SACREMENT      | Centre communautaire Bourg-Joli                   | 2520, avenue Sainte-Catherine |
| 8 BOIS-JOLI            | École secondaire Casavant (Pavillon Léo-Sansoucy) | 700, rue Girouard Est         |
| 9 SACRÉ-CŒUR           | Centre aquatique Desjardins                       | 850, rue Turcot               |
| 10 CASCADES            | Centre communautaire Christ-Roi                   | 390, rue Vaudreuil            |
| 11 HERTEL-NOTRE-DAME   | Centre communautaire Notre-Dame                   | 2860, rue Saint-Prosper       |

### MESURES SANITAIRES

Les mesures prévues au **Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de l'élection générale municipale 2021** seront appliquées afin de vous permettre de voter en toute sécurité.

Il sera exceptionnellement possible, cette année, d'apporter **votre propre crayon** pour voter. Cependant, seuls les stylos bleus, noirs ou crayons de plomb sont autorisés.

Vous devrez porter un **couvre-visage** pour accéder aux lieux de votation. Toutefois, il faudra retirer votre couvre-visage momentanément à des fins d'identification lors du vote.

### DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Les résultats du scrutin seront dévoilés le 7 novembre 2021, à compter de 21 h. Les résultats seront rendus publics au fur et à mesure qu'ils auront été transmis et compilés par la présidente d'élection et son équipe. Une émission spéciale sur les élections sera également diffusée en direct par la télévision communautaire NousTV et sur la page Facebook de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Pour plus d'information, communiquez avec

**M<sup>e</sup> Isabelle Leroux**  
**PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

450 778.8317 ou 450 778.8497  
election2021@st-hyacinthe.ca

[www.st-hyacinthe.ca](http://www.st-hyacinthe.ca) > Ville > Élections municipales